


Avril 2019

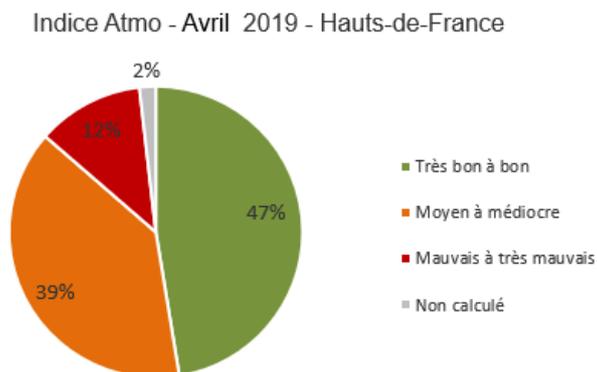
Indices de la qualité de l'air

En avril, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est dégradée par rapport au mois de mars passant de 73 % d'indices « très bons à bons » à 47 % en avril.

Durant ce mois, 39 % des indices ont été « moyens à médiocres » et 12 % ont été mauvais à très mauvais.

Plusieurs agglomérations de la région ont été touchées par des indices « mauvais » (indices 8 et 9) dus aux particules en suspension PM10 (inférieurs à 10 micromètres). L'indice « très mauvais » (indice 10) a été relevé deux fois sur l'agglomération de Dunkerque et une fois sur celles de Lille et Valenciennes.

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air est moins bonne. En avril 2018, 66% des indices étaient « bons à très bons », 27% des indices étaient « moyens à médiocres » et 7% des indices étaient « mauvais à très mauvais ».



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	125.1	Gravelines PC/DRIRE (59) / Proximité industrielle	19/04 à 14h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	118.7	Nogent-sur-Oise (60) / Périurbaine	21/04 à 20h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	161.3	Béthune stade (62) / Urbaine	21/04 à 14h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	112.8	Mardyck (59) / Proximité industrielle	18/04	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	106,1	Roubaix Serres (59) / Proximité automobile	07/04 à 18h30	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

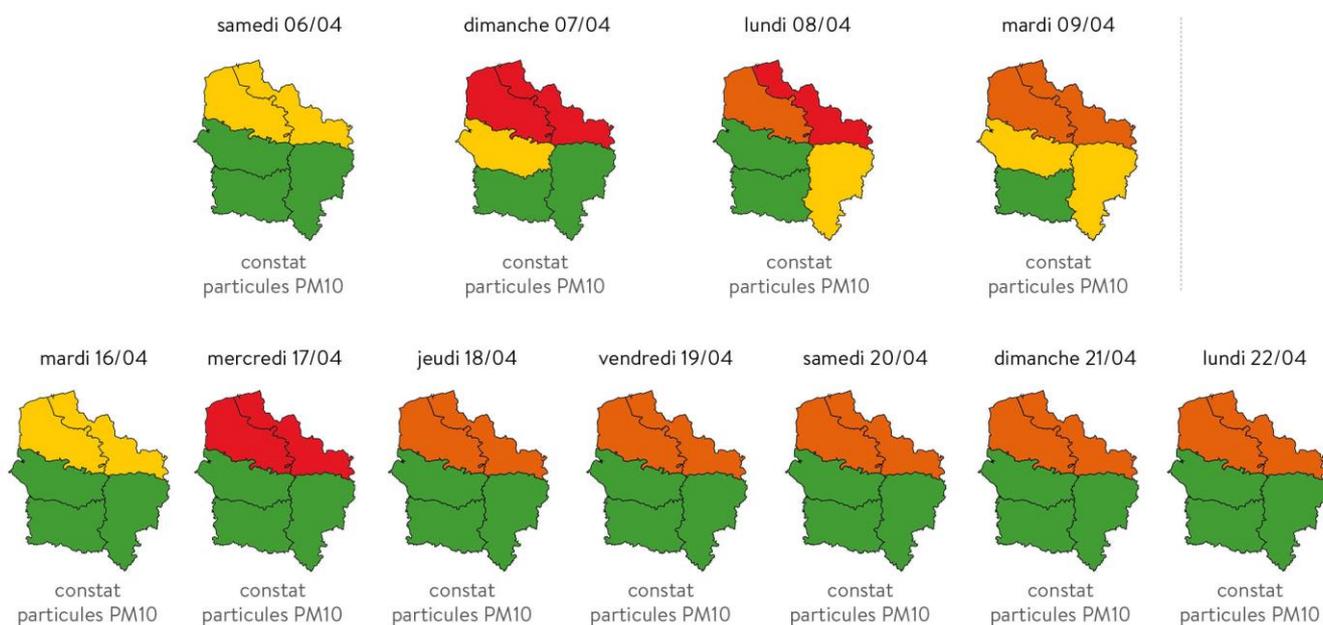
**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisodes de pollution de l'air



Épisodes de pollution dans les Hauts-de-France



Polluants concernés :

- ozone (O₃)
- particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
- dioxyde d'azote
- dioxyde de soufre

Niveau :

- pas d'épisode de pollution
- information et recommandation
- alerte sur persistance
- alerte

Légende carte :



La région Hauts-de-France a connu 11 jours d'épisodes de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) au mois d'avril :

- **Du 06 au 09 avril 2019** sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais durant 4 jours consécutifs.
Les concentrations en particules ont été supérieures au niveau d'information et de recommandation pendant une journée (6 avril), puis en niveau d'alerte dans le Nord pendant deux jours consécutifs (7 et 8 avril) et le 7 avril uniquement dans le Pas-de-Calais. L'épisode de pollution s'est poursuivi en niveau d'alerte sur persistance sur les derniers jours dans les deux départements.
Dans l'Aisne, les concentrations en particules ont dépassé le niveau d'information et de recommandation les 8 et 9 avril. Dans la Somme, elles ont atteint ce niveau le 7 puis le 9 avril.
- **Du 16 au 22 avril 2019**, sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, durant 7 jours consécutifs avec un premier jour en niveau d'information et de recommandation, le jour suivant en niveau d'alerte puis 5 jours en niveau d'alerte sur persistance.

Ces épisodes de pollution s'expliquent par des émissions en particules en suspension importantes associées à des conditions météorologiques défavorables, qui n'ont pas permis aux polluants de se disperser, notamment sur le littoral.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En avril, la région a enregistré **un risque allergique aux pollens moyen (indice 3) dû aux pollens de bouleau.**



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)